

UVE DE COLOMBELLES • PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR

CONCERTATION PRÉALABLE

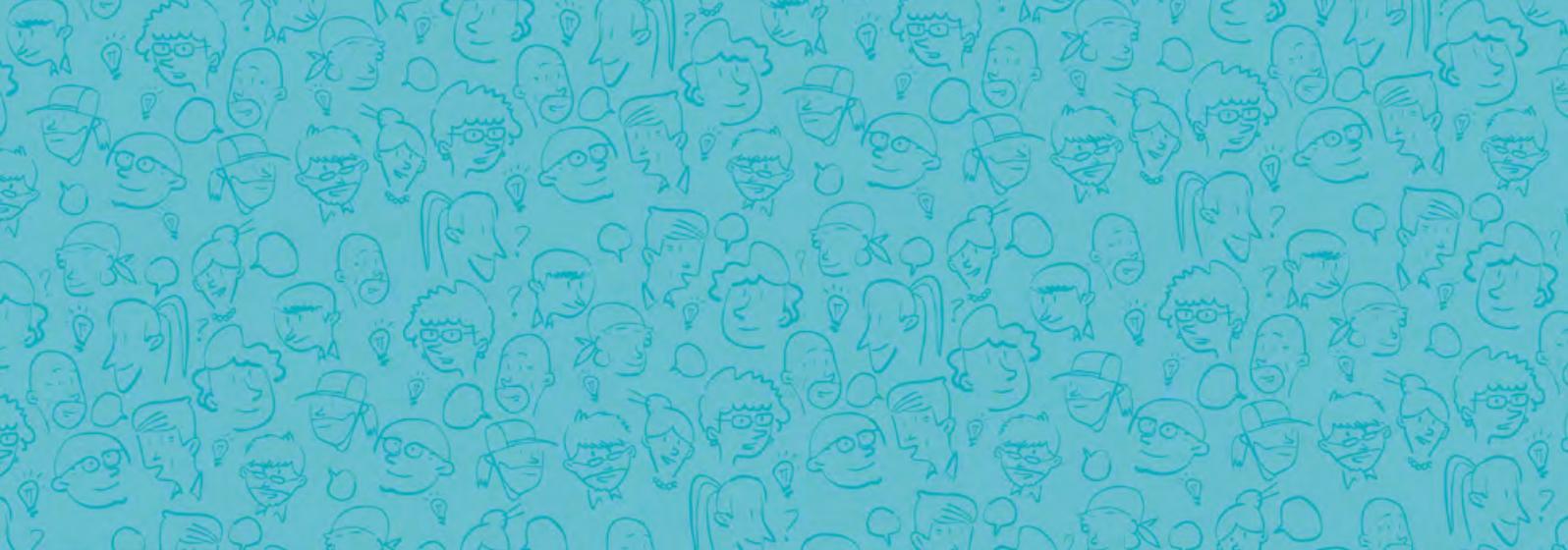
du 10 juin au 31 juillet 2025



LE DOSSIER D'INFORMATION
POUR COMPRENDRE, ÉCHANGER
ET PARTICIPER

UVE de Colombelles
9 rue Francis
de Pressensé,
14460 COLOMBELLES





UVE DE COLOMBELLES
PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR

Concertation préalable

du 10 juin au 31 juillet 2025

2025

Conception et réalisation : Cités Plume.
Crédits photographiques : SYVEDAC
(Jérôme Bachet, Dominique Grandemange,
SYVEDAC), Les serres de la Grande Ferme
(Laurent Besnehard) pour le SYVEDAC,
Adobe Stock.

L'ÉDITO



“Pour le SYVEDAC et le SEROC, un seul objectif : garantir le service public de traitement des déchets avec le plus faible impact environnemental possible.”

Chaque jour, nous produisons tous des déchets. **Grâce à vos efforts de tri et à l'engagement de nos collectivités en faveur d'une gestion responsable, de plus en plus de nos déchets sont valorisés.**

Aujourd'hui, le SYVEDAC, en partenariat avec le SEROC, porte le projet de construction d'une 3^e ligne de four au sein de son Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Colombelles.

Pourquoi ce choix ? Parce qu'il permettra de réduire significativement l'enfouissement qui reste la solution la moins vertueuse pour l'environnement. Et aussi parce que cette nouvelle ligne de four sera conçue pour alimenter un réseau de chaleur supplémentaire sur Caen la mer, **fournissant ainsi énergie et confort à davantage de logements et d'équipements publics à un coût maîtrisé.**

Ainsi, ce projet contribuera à diminuer notre impact sur l'environnement et à

renforcer l'autonomie énergétique de nos territoires, deux préoccupations majeures aujourd'hui.

En s'associant sur ce projet, le SYVEDAC et le SEROC s'inscrivent dans une logique de mutualisation des moyens, une nécessité pour répondre encore mieux à notre devoir de maîtrise des finances publiques. Et bien entendu, ce projet rejoint la priorité numéro UN des deux syndicats, la réduction des déchets, qui est plus que jamais d'actualité !

Dans ce document, vous retrouverez toutes les informations sur ce projet qui, nous l'espérons, vous permettront d'en saisir l'intérêt et d'être assurés de notre volonté d'agir en responsabilité et en faveur du seul intérêt général.

Notre démarche répond à une volonté de transparence et de dialogue.

Nous veillerons ainsi à vous informer de l'avancement du projet.

OLIVIER PAZ

PRÉSIDENT DU SYVEDAC

CHRISTINE SALMON

PRÉSIDENTE DU SEROC

SOMMAIRE

UVE DE COLOMBELLES
PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR
Concertation préalable
du 10 juin au 31 juillet 2025



**Comment sont traités
et valorisés vos déchets ?**

PAGE 5

**Pourquoi ce projet
et quels enjeux
pour nos territoires ?**

PAGE 13



**Quel calendrier
pour le projet ?**

PAGE 21

**Comment participer
à la concertation
préalable ?**

PAGE 23





UVE DE COLOMBELLES
PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR
Concertation préalable
du 10 juin au 31 juillet 2025



1 COMMENT SONT TRAITÉS ET VALORISÉS VOS DÉCHETS ?

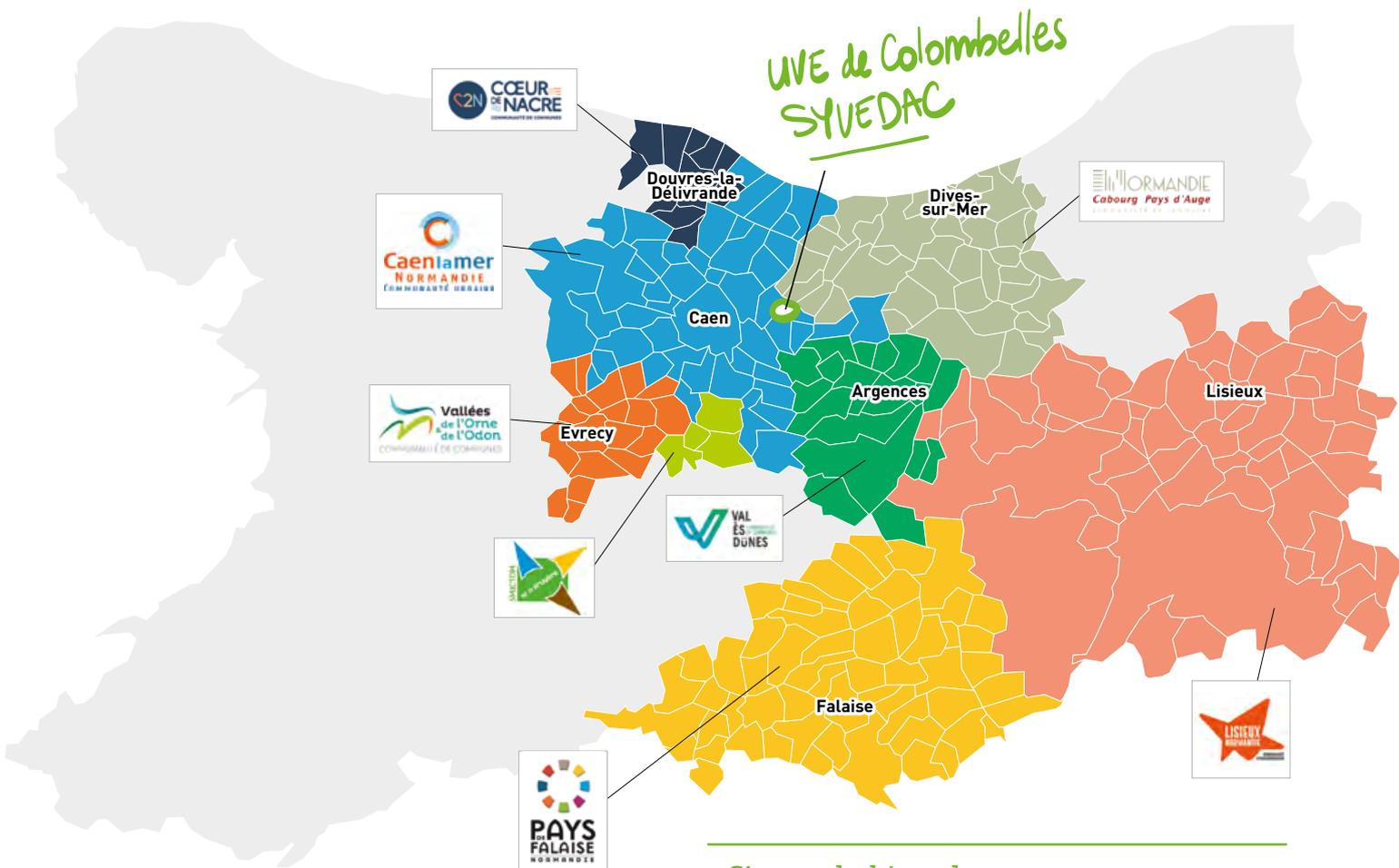


LE SYVEDAC

Basé à Colombelles, dans le Calvados, le SYVEDAC est le SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise.

QU'EST-CE QUE LE SYVEDAC ?

- Un syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.
- Composé de 8 intercommunalités.
- En charge du traitement des déchets de 252 communes, soit 480 123 habitants.



Si vous habitez dans l'une de ces intercommunalités, alors le traitement de vos ordures ménagères est assuré par le SYVEDAC.

SES DEUX MISSIONS MAJEURES

- Le traitement des déchets ménagers et assimilés et leur valorisation
- La prévention et la sensibilisation des habitants aux enjeux de réduction et de tri des déchets, en lien étroit avec ses collectivités adhérentes

LES DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SYVEDAC EN 2024



LES ORDURES MÉNAGÈRES :
tous les déchets restants
dans la poubelle grise après le tri.

97 740 tonnes



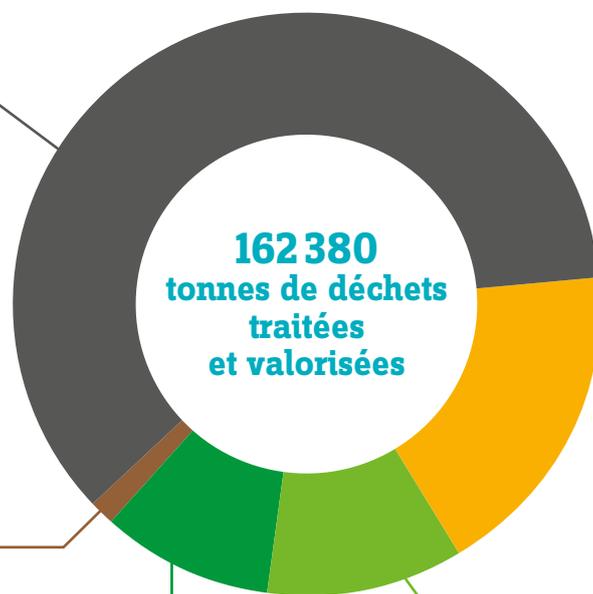
LES EMBALLAGES ET PAPIERS
(cartons, emballages plastiques et en métal)
triés dans la poubelle jaune.

30 370 tonnes



**LES DÉCHETS
ENCOMBRANTS**
(literie, mobilier cassé,
menuiseries...) collectés
en porte-à-porte sur
certaines collectivités.

2 150 tonnes



LES RÉSIDUS DE JARDIN
(tontes de gazon, feuilles,
branchages...) collectés
en porte-à-porte.

16 560 tonnes



LES EMBALLAGES EN VERRE,
triés dans les bornes d'apport
volontaire.

15 560 tonnes



QUE DEVIENNENT ENSUITE VOS DÉCHETS ?

Le traitement des déchets s'effectue de différentes manières. Une fois triés et collectés, ces derniers sont recyclés, compostés, valorisés ou enfouis.

 Vos emballages et papiers sont acheminés vers des centres de tri privés en contrat avec le SYVEDAC jusqu'en décembre 2025. Ils sont triés par matériau, puis expédiés vers des usines de recyclage.

 Vos emballages en verre sont envoyés dans un site de prétraitement en Seine-Maritime. Ils sont ensuite recyclés en nouvelles bouteilles, au sein d'une verrerie havraise. Leur recyclage est donc effectué en Normandie !

 Vos résidus de jardin sont valorisés en compost sur des plateformes de compostage privés. Le compost est ensuite utilisé par les agriculteurs, paysagistes, collectivités et les habitants.

 Vos déchets encombrants collectés en porte-à-porte font l'objet d'un tri à Blainville-sur-Orne pour en extraire la partie valorisable (métaux, bois, cartons, plastiques). Le reste est ensuite transporté dans une installation de stockage des déchets non dangereux à Cauvicourt où ils sont enfouis.

 Et vos ordures ménagères sont, quant à elles, acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique de Colombelles, pour y être valorisées sous forme de chaleur et d'électricité.



 Sites de compostage

 Quais de transfert

 Unité de tri des encombrants

 Unité de valorisation Énergétique des déchets (UVE)

 Centre de stockage des déchets non dangereux pour les rebuts d'encombrants

 Site de prétraitement du verre

 Centres de tri
Le SYVEDAC travaille avec 4 centres de tri situés en dehors de son territoire pour les emballages et papiers triés dans les poubelles jaunes. En janvier 2026, le centre de tri Normantri situé à Colombelles prendra le relais.

 **NORMANTRI**
INFINIMENT TRI, TOTALEMENT UNIS

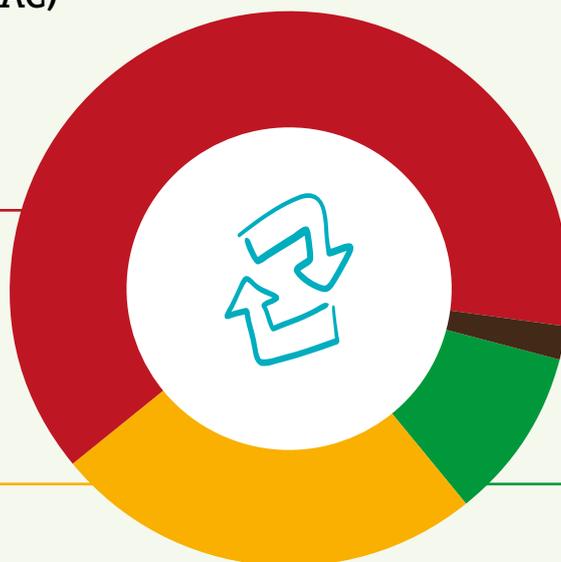
QU'EST-CE QUE LA VALORISATION DES DÉCHETS ?

En 2024, 98 % des déchets ménagers ont été valorisés (données SYVEDAC)



Valorisation
énergétique
63 %

Valorisation
matière
25 %



Enfouissement
2 %

Valorisation
organique
10 %



- **La valorisation matière** consiste à recycler des matériaux récupérés grâce au tri (dans la poubelle jaune...).

- **La valorisation énergétique** revient à produire de l'énergie grâce à la combustion des déchets.

- **La valorisation organique** consiste à transformer les déchets biodégradables en compost ou en biogaz, grâce à des procédés comme le compostage ou la méthanisation (fermentation des déchets pour produire du gaz).

Quand tous les déchets ont été valorisés, il reste une part qui ne peut l'être. Ces déchets sont alors enfouis. **L'objectif est de réduire les quantités de déchets admis en enfouissement.** Pour le SYVEDAC, l'enfouissement diminue chaque année pour atteindre 2 % en 2024.



L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS DE COLOMBELLES

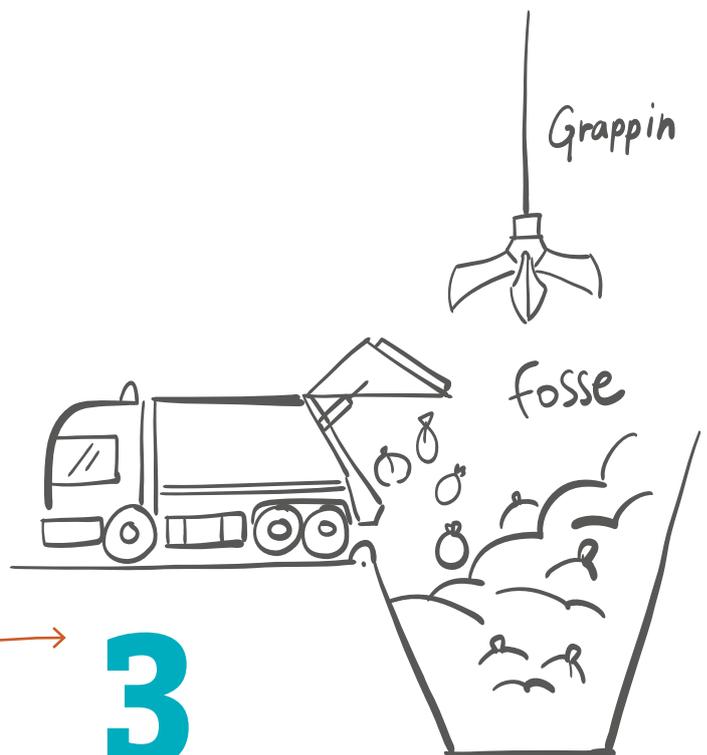
Elle comprend actuellement deux lignes de four qui permettent de traiter et de valoriser les ordures ménagères des 8 intercommunalités adhérentes du SYVEDAC.

TRANSFORMER LES DÉCHETS EN ÉNERGIE

Comment ça marche ?



Vous déposez vos ordures ménagères non recyclables dans votre poubelle grise



À l'UVE, les camions déversent les ordures ménagères dans une fosse d'une hauteur équivalente à un immeuble de 8 étages

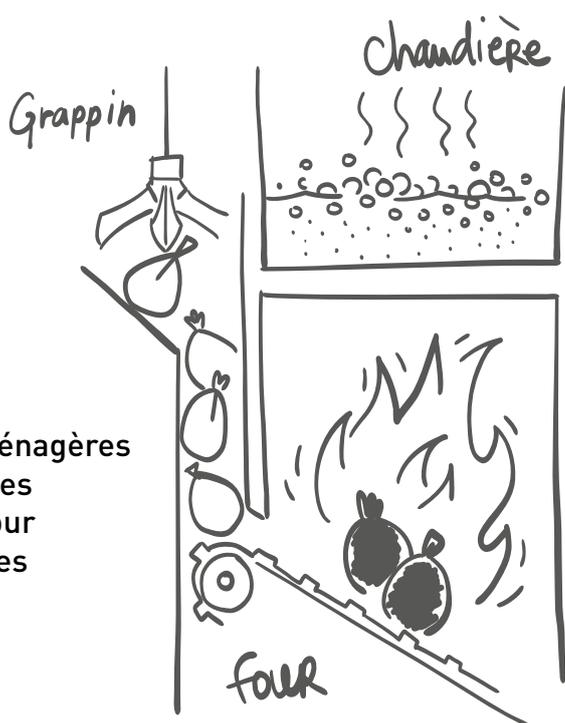


Les ordures ménagères sont collectées



4

Les ordures ménagères sont acheminées dans le four pour y être incinérées



100 %

de vos ordures ménagères sont valorisées en chaleur et en électricité.
Soit 97 740 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2024.



5



La combustion produit de la chaleur et de l'électricité

Cette production d'énergie permet d'alimenter :



L'équivalent de **15 000 logements** du réseau de chaleur urbain Caen Nord.



3,6 hectares de serres maraîchères situées à proximité de l'UVE.



L'UVE
97% de l'électricité produite est autoconsommée sur le site.

LE SYVEDAC PRÉPARE L'AVENIR

Acteur majeur de la gestion des déchets dans le Calvados, le SYVEDAC fait face à des enjeux importants.

ACCOMPAGNER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DU TERRITOIRE

Un défi au quotidien qui nécessite de nombreuses actions pour poursuivre la tendance à la baisse.



+ 2 kg/
hab
dans
le verre

+ 10 kg/hab
dans
la poubelle
jaune

OBJECTIF 2030 :

- **6 %** de déchets
dans la poubelle grise grâce à :

- Déploiement du tri à la source des biodéchets. 300 sites de compostage partagé et plus de 10 500 composteurs individuels distribués en 2024.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire. 28 cantines scolaires accompagnées en 2024.
- Mise en place de la tarification incitative dans certains territoires pour inciter à la réduction des déchets et à une meilleure qualité du tri.

Rappelons-le :
le meilleur déchet,
c'est celui qu'on ne
produit pas !!



MAIS POURQUOI MIEUX TRIER, C'EST IMPORTANT ?

- Pour **réduire au maximum** la part de déchets incinérés ou enfouis
- Pour **donner une seconde vie** à vos déchets
- Pour **réduire notre impact** sur l'environnement en **préservant les ressources naturelles** qui auraient été nécessaires pour produire de nouveaux emballages et papiers

TOUT PASSE PAR LA SENSIBILISATION !

- Animations scolaires
- Journées portes ouvertes à l'UVE
- Sensibilisation et formation des publics relais (élus, personnels d'entreprises, agents...)
- Campagnes de communication
- Consignes de tri claires et uniformisées



UVE DE COLOMBELLES
PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR
Concertation préalable
du 10 juin au 31 juillet 2025



2

POURQUOI CE PROJET ET QUELS ENJEUX POUR NOS TERRITOIRES ?



DAVANTAGE DE DÉCHETS VALORISÉS, C'EST PLUS D'ÉNERGIE PRODUITE

Le SYVEDAC et le SEROC, syndicat voisin, ont mené une réflexion commune, afin de trouver des solutions plus vertueuses pour le traitement de leurs déchets. Avec à la clé, une production d'énergie supplémentaire et un partage des coûts.

LES DÉCHETS ENFOUIS, C'EST BIENTÔT FINI

En Normandie, comme partout en France, les centres d'enfouissement des déchets sont saturés. Cette solution de traitement s'avère très coûteuse pour les collectivités et donc pour les contribuables. En effet, l'État taxe ce procédé de traitement afin de favoriser la réduction, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique.

À l'échelle de la France



L'objectif national est **de réduire de 50% le recours à l'enfouissement** entre 2010 et 2025.

En Normandie



Entre 2022 et 2023, la Région Normandie a mené une étude sur le traitement actuel des ordures ménagères et pour les 10 à 15 prochaines années.

Résultat : un déficit de capacité de traitement des déchets en Région Normandie dès 2026

Pour nos territoires (SYVEDAC et SEROC)



En 2024 l'enfouissement des déchets concerne : 100% des encombrants issus des déchèteries

75% des encombrants collectés en porte-à-porte au SYVEDAC

100% des ordures ménagères du SEROC



La solution de construction d'une 3^e ligne de four au sein de l'UVE de Colombelles est née de ce contexte régional et national.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS DU CALVADOS

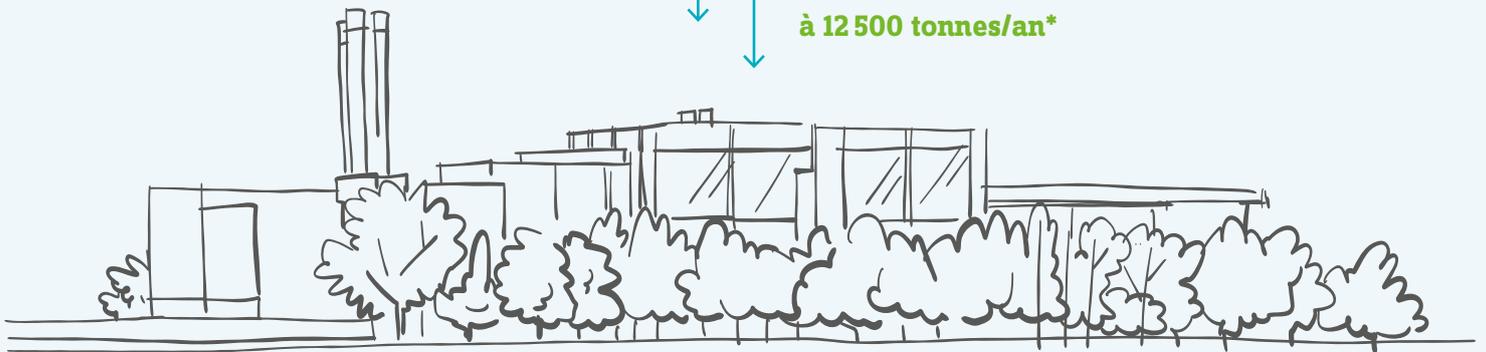
Avec la construction d'une nouvelle ligne de four, l'UVE de Colombelles pourra valoriser 50 000 tonnes de déchets supplémentaires par an. Ils seront issus des territoires du SYVEDAC et du SEROC.

D'OÙ PROVIENDRONT LES DÉCHETS ?

Les ordures ménagères
du SEROC
16 000 tonnes/an*,
100% enfouies

Les refus de tri du nouveau centre
de tri (Normantri)

**Situé à 300 m de l'UVE, il sera mis
en service début 2026. Les refus sont évalués
à 12 500 tonnes/an***



Les déchets encombrants
collectés en porte-à porte
sur le territoire du SYVEDAC
1 500 tonnes/an* sont enfouies

Les bennes encombrants issues
des déchèteries des adhérents
du SYVEDAC

**20 000 tonnes/an* de déchets non valorisés
par les déchèteries, 100% sont enfouies.**

**Estimations de mai 2024 sur les tonnages prospectés en 2030*



LE SEROC

Situé à Bayeux, le SEROC est le Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados.



QU'EST-CE QUE LE SEROC ?

- Un **syndicat** de traitement et de valorisation des déchets ménagers
- Regroupant **4 adhérents** et **160 communes** de la Région Ouest Calvados
- En charge du traitement des déchets des **130 000 habitants** de son territoire

Le SEROC s'engage à promouvoir une gestion durable et responsable des déchets, en impliquant activement les collectivités et les citoyens de la Région Ouest Calvados.

Demain, l'UVE de Colombelles devient l'équipement de valorisation énergétique des déchets du Calvados.

UNE OPPORTUNITÉ POUR LE SEROC

- Aujourd'hui, le SEROC a recours à l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles des 130 000 habitants de son territoire. La valorisation de ses déchets par l'UVE de Colombelles apportera une solution de traitement plus vertueuse et moins onéreuse.

COMMENT S'INTÈGRE CE PROJET DANS L'UVE DE COLOMBELLES ?

La construction de cette nouvelle ligne doit s'intégrer dans un équipement industriel, qui fonctionne en continu, 24h/24 et 7 jours/7.

LES 2 LIGNES EXISTANTES



Dès sa construction en 1972, l'UVE de Colombelles était dimensionnée pour accueillir trois lignes de four. Deux lignes fonctionnent déjà pour produire de l'énergie.

Le projet consiste à rajouter une 3^e ligne, qui doit être implantée au sein de l'usine, à côté des deux lignes existantes. Cela nécessitera le déplacement de certains équipements et un ajustement de la hauteur des bâtiments actuels. **Ce scénario optimise l'installation existante et limite au strict minimum l'artificialisation des sols.**

C'EST QUOI UNE LIGNE DE FOUR ?

C'est l'ensemble des équipements de l'UVE utilisés pour la réception des déchets, leur combustion, jusqu'à la récupération de l'énergie produite.

Dans une UVE, plusieurs lignes sont installées en parallèle et fonctionnent de façon autonome. Ainsi, en cas d'intervention sur une ligne, l'activité se poursuit... et la production d'énergie n'est pas interrompue !

PRÉSERVER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC



La présence de trois lignes assurera une production continue, même en cas de panne ou de maintenance.

Par ailleurs, cette nouvelle ligne permettra une continuité de service en 2040, lorsque les deux lignes existantes arriveront en fin de vie et devront être rénovées ou démantelées, nécessitant des travaux de plusieurs mois.



UN FINANCEMENT PARTAGÉ



Le SEROC et le SYVEDAC ont créé un partenariat, afin de trouver une solution de traitement des ordures ménagères moins coûteuse, et plus vertueuse.

La construction de la nouvelle ligne de four sera préfinancée à part égale par le SYVEDAC et le SEROC.

Le coût de traitement des déchets réceptionnés à l'UVE sera calculé à la tonne pour les apporteurs de déchets.



UNE OPPORTUNITÉ POUR LE RÉSEAU DE CHALEUR DE CAEN LA MER

La Communauté urbaine Caen la mer étend progressivement son Réseau de Chaleur Urbain (RCU). La construction de la 3^e ligne ouvre la possibilité de fourniture de chaleur supplémentaire pour alimenter l'extension de ce réseau.



Caen la mer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

AUJOURD'HUI DÉJÀ

La chaleur produite par l'UVE de Colombelles est la source principale du réseau de chaleur Caen Nord. À compter de 2030 avec l'extension du réseau passant de 15 000 équivalent logements à 40 000, l'UVE sera un producteur d'énergie pour Caen Nord, à raison de 45 % de ses besoins. Deux chaufferies biomasse et un appoint en gaz complètent la fourniture d'énergie à ce réseau.

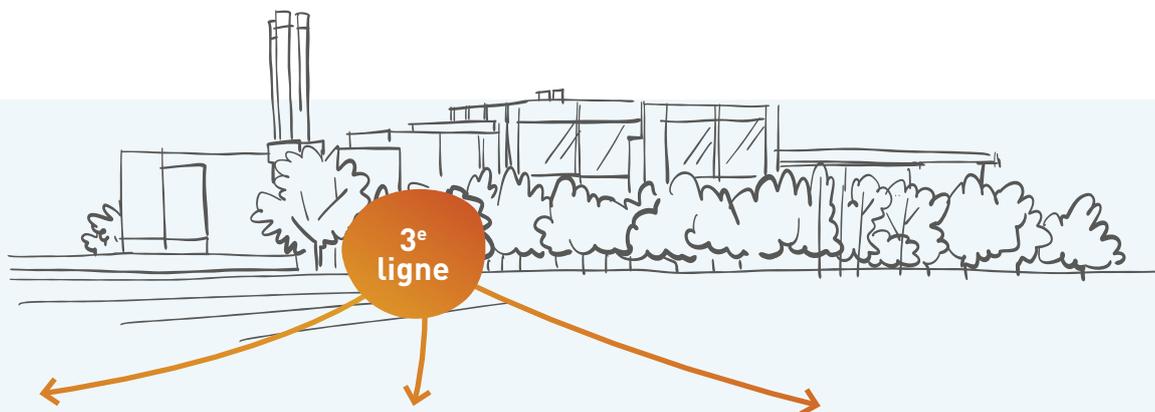
ET DEMAIN, UN APPORT DE CHALEUR SUPPLÉMENTAIRE

La Communauté urbaine Caen la mer poursuit l'extension de ce réseau de chaleur urbain avec le développement de :

- Caen Sud-Est sur les communes de Colombelles, Mondeville, Giberville et Caen rive droite
- Caen Sud sur la commune d'Iffs.

La 3^e ligne de four permettra d'approvisionner en énergie ces deux futurs réseaux à 100% de leurs besoins. Cette ressource locale, qui permet une indépendance énergétique, garantira une stabilité tarifaire aux futurs abonnés.

La 3^e ligne de four produira



76 GWh/an* de chaleur : pour le RCU Caen Sud-Est et Caen Sud (100% des besoins), qui dessert habitants et services publics.



18 GWh/an* d'électricité pour la consommation de l'UVE (100% des besoins), le reste de la production sera revendu.

100% des besoins en chaleur de la 3^e ligne et une réduction de l'utilisation du gaz sur les lignes existantes.

**Ces données sont estimatives et proviennent d'une étude de faisabilité de février 2025*

QUELLES SONT LES GARANTIES POUR LES HABITANTS ET L'ENVIRONNEMENT ?

L'UVE de Colombelles est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elle respecte des règles strictes en matière de protection de l'environnement. À ce titre, elle est régulièrement contrôlée par les services de l'État.



LES REJETS DANS L'ATMOSPHÈRE

LES ÉMISSIONS DE L'UVE

La combustion des déchets génère de la fumée qui peut contenir des substances polluantes. **Le système de traitement des fumées actuel est efficace et permet de maintenir les rejets bien en dessous des seuils fixés par la loi. Leur émission est très contrôlée et les rejets sont mesurés en continu.** Tous les résultats sont transmis aux services de l'État chargés de leur analyse : la DRIEAT*.

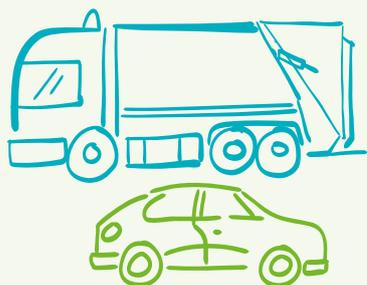


DES CONTRÔLES POUR GARANTIR LA QUALITÉ DE L'AIR

- Surveillance en continu des émissions (ex : poussières, soufre...)
- Mesure en continu des émissions de mercure et en semi-continu des dioxines et furanes
- Contrôles semestriels par un organisme indépendant
- Contrôle annuel métrologique des appareils permettant les analyses
- Étude des retombées autour du site (réalisée par ATMO Normandie**)

*Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports

**Organisme d'intérêt général pour la qualité de l'air



LE TRAFIC ROUTIER

À terme, avec l'augmentation de la capacité de déchets traités à l'UVE, le nombre de camions entrant sur le site sera plus élevé. **Toutefois, pour limiter le nombre de véhicules et optimiser le transport, les déchets du SEROC continueront à être regroupés avant d'être acheminés à l'UVE.**

Un itinéraire dédié aux camions pourra être défini pour éviter les axes sensibles.



LES REJETS DANS L'EAU

La nappe phréatique située à proximité du site de Colombelles fait également l'objet d'un contrôle. **Les résultats des dernières analyses physico-chimiques ne révèlent aucun impact de l'activité de l'UVE sur la nappe phréatique.** Quant aux eaux de pluie collectées dans un bassin du site, les analyses sont largement en dessous des seuils imposés par la réglementation.



Un projet économe en eau ! Cette troisième ligne sera équipée d'un traitement des fumées par voie sèche qui ne nécessite aucune consommation d'eau.

LA FAUNE ET LA FLORE À L'ÉTUDE

Toute construction ou modernisation d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement entraîne la réalisation d'une étude faune flore. Celle-ci doit se dérouler obligatoirement sur les quatre saisons afin de prendre en compte toutes les espèces et, par conséquent, l'impact des travaux sur leur cycle de vie. Initiée au printemps 2025 et pour une durée d'un an, l'étude et ses résultats permettront au SYVEDAC d'envisager des mesures pour respecter l'environnement.



Comme le prévoit la loi, le projet sera soumis à une évaluation environnementale



UVE DE COLOMBELLES
PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR
Concertation préalable
du 10 juin au 31 juillet 2025



3 QUEL CALENDRIER POUR LE PROJET ?





UNE MISE EN SERVICE EN 2030

Dans le calendrier de réalisation de la 3^e ligne de four, plusieurs temps sont réservés à l'information et à la discussion avec les citoyens. Rendez-vous pages suivantes pour la présentation complète du dispositif de concertation.



2023

Lancement du projet



2024

Choix de l'entreprise qui accompagne le projet sur le plan technique, juridique et financier



2026

Études détaillées, dépôts du permis de construire et demande d'autorisation environnementale (fin d'année)



2025

Lancement des études préalables et choix du maître d'œuvre (fin d'année)



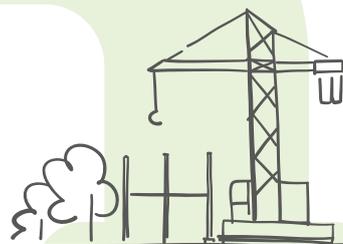
2027

Finalisation des études de projet



2027 - 2028

Choix des entreprises de construction



2028-2029

Travaux

puis 2030

Réception définitive

Mise en service de la 3^e ligne : 2030





UVE DE COLOMBELLES
PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR
Concertation préalable
du 10 juin au 31 juillet 2025



4 COMMENT PARTICIPER À LA CONCERTATION PRÉALABLE ?



À QUOI SERT LA CONCERTATION PRÉALABLE ?

La concertation préalable se tiendra du 10 juin au 31 juillet 2025.

C'EST LA LOI !

L'Unité de Valorisation Énergétique des déchets de Colombelles est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

À ce titre, elle est soumise à certaines dispositions :

- Le projet de création d'une 3^e ligne de four doit donc faire l'objet d'une évaluation environnementale.
- L'information et la participation du public sont encadrées.

PRÉSENTER, INFORMER ET DIALOGUER

Si l'organisation de la concertation préalable relève d'une obligation réglementaire, c'est surtout un moyen de :

- présenter le projet dans le détail : quels sont ses objectifs ? quel sera le programme des travaux ? à quel coût ?
- ouvrir le dialogue et permettre à tout participant de donner son avis, poser des questions et obtenir des réponses.

Les enseignements tirés de cette démarche de concertation préalable feront l'objet d'une information.



QUI EST INVITÉ À PARTICIPER ?

Cette concertation préalable est ouverte à tous : riverains, habitants du territoire, associations, entreprises...

VENEZ
PARTICIPER !!



LES MOMENTS CLÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Plusieurs thèmes d'échanges sont prévus en présence de représentants du SYVEDAC et du SEROC, ainsi que des membres d'organismes indépendants chargés du contrôle et des mesures de l'impact de l'UVE sur l'environnement. Chacun pourra ainsi bien comprendre les enjeux du projet, se renseigner, mais également poser ses questions.



UNE RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT

Mardi 10 juin
Salle Jean Jaurès,
Colombelles
de 18h à 19h30

Présentation du cadre, du déroulé et des attendus de la concertation préalable ;

explication du projet et du champ de la concertation.

Ce temps sera également l'occasion pour s'inscrire aux réunions d'échanges organisées courant juin - juillet.



TROIS RÉUNIONS D'ÉCHANGES

Conçus pour échanger avec les habitants, les associations, les acteurs locaux, ces ateliers permettront de répondre aux questions du public autour de différentes thématiques :

Atelier n°1

Mercredi 18 juin -
UVE de Colombelles
de 18h à 19h30

Le contrôle
réglementaire
et le contrat
de confiance

Intervention de la DREAL, autorité compétente

Atelier n°2

Mardi 24 juin -
UVE de Colombelles
de 18h à 19h30

L'énergie
et les réseaux
de chaleur

En présence de la Communauté urbaine Caen la mer

Atelier n°3

Mardi 1^{er} juillet -
UVE de Colombelles
de 18h à 19h30

Les rejets
produits par l'UVE
et leurs traitements

Intervention des bureaux de contrôle ATMO Normandie et APAVE

PERMANENCE

Présentation du projet - centre commercial Mondeville 2
Mardi 1^{er} juillet matin



VISITES DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Des visites du site seront organisées afin de permettre au public de faire le tour des installations de l'UVE et d'en comprendre le fonctionnement.

Rendez-vous les 9, 16 et 19 juillet

Inscription en ligne via le site internet du SYVEDAC :

https://my.weezevent.com/visite-de-lunite-de-valorisation-energetique_2025



COMMENT PARTICIPER ?

Plusieurs moyens d'expression sont à votre disposition pour transmettre vos questions, vos remarques ou vos propositions :

- Par courrier, à l'adresse postale :
SYVEDAC, 9 rue Francis de Pressensé, 14460 COLOMBELLES
- Par mail, en écrivant à l'adresse concertation@syvedac.org
- Sur le site internet du SYVEDAC : syvedac.org,
via la page créée spécialement pour la concertation.
- Via les registres papier mis à disposition à l'UVE de Colombelles et dans les mairies des communes environnantes (aux jours et heures d'ouverture habituels).
- Lors des réunions et ateliers.

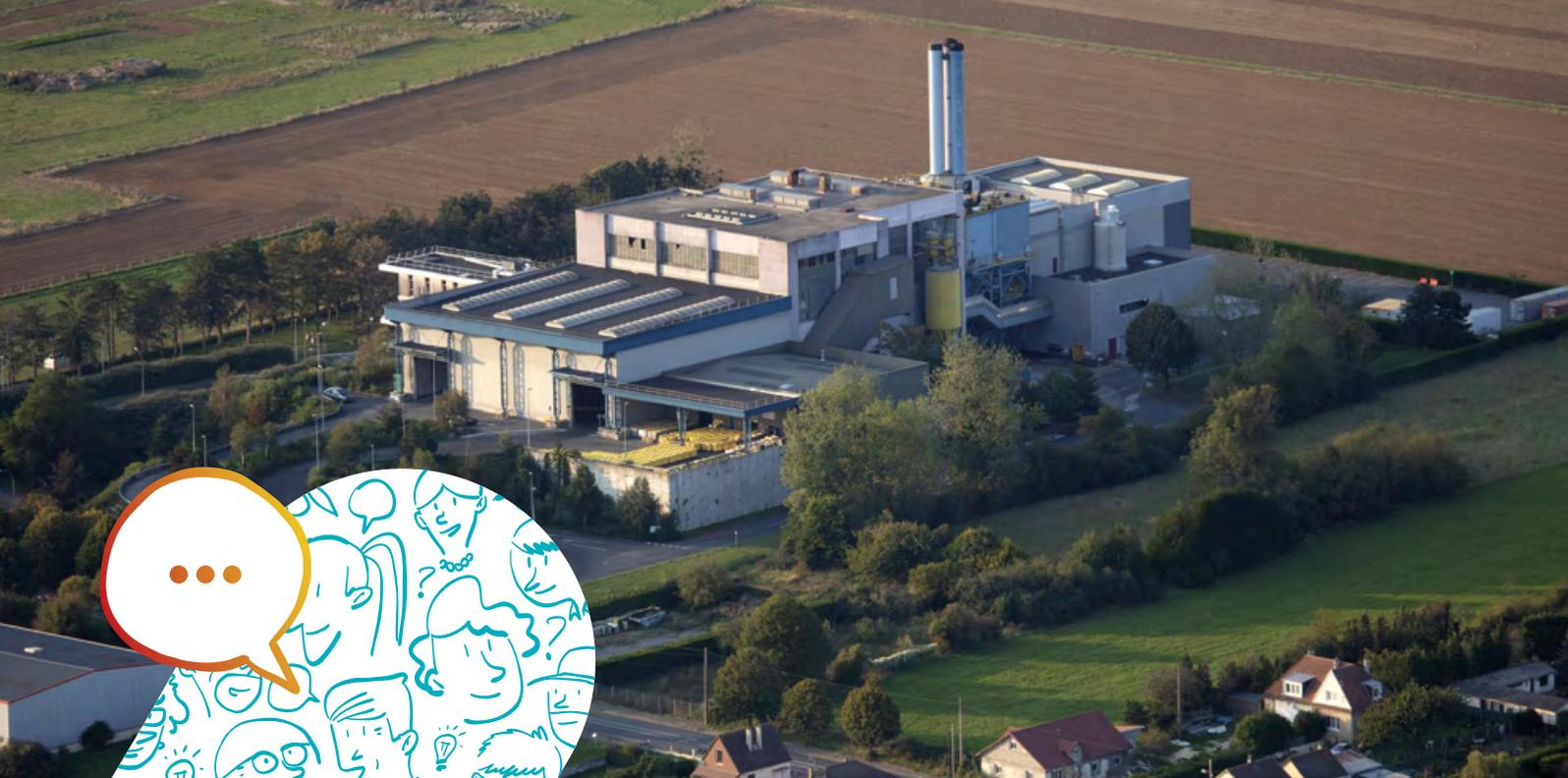
ET APRÈS

LA CONCERTATION PRÉALABLE ?

Toutes les contributions recueillies durant la phase de concertation préalable seront prises en considération. Le SYVEDAC produira ensuite un bilan, qui décrira la participation du public et synthétisera les propositions exprimées. **Ce bilan sera diffusé au plus tard le 30 septembre** sur les différents supports de communication du SYVEDAC et des intercommunalités adhérentes (site internet, réseaux sociaux...). Il permettra d'identifier des pistes d'amélioration du projet.

Enfin, une réunion de restitution de la concertation préalable aura lieu vendredi 19 septembre à 18h à la salle Jean Jaurès de Colombelles.





**UVE DE COLOMBELLES
PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR**

CONCERTATION PRÉALABLE
du 10 juin au 31 juillet 2025

CONTACT

02 31 28 40 03
concertation@syvedac.org

UVE de Colombelles
9 rue Francis de Pressensé,
14460 COLOMBELLES

syvedac.org

**VENEZ
PARTICIPER!!**

